

# RÈGLEMENT DU RALLYE PHOTO NATURE DES CÔTES-DE-MEUSE 5ÈME ÉDITION

Dimanche 16 juin de 8h30 à 18h30 :

**RDV au CPIE de Meuse, 14 rue chaude 55160 Bonzée**

**Accueil à partir de 8h30**

## Préambule :

*Ce rallye photo est un concours ouvert aux amateurs de tout âge, initiés ou non à la photographie. Il est basé sur une pratique artistique originale de la photo associée à un parcours culturel. Il se déroule sur une journée entière, avec des thèmes à traiter dans un temps imparti, selon le principe général : « un thème, une heure = un lieu, une photo »*

## **ARTICLE 1 : Organismes**

L'association de protection de l'environnement du CPIE de Meuse (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, 14 Rue Chaude, 55160 Bonzée), est la structure organisatrice du concours de photographies intitulé «Rallye Photo nature des Côtes-de-Meuse». Le CPIE de Meuse est désigné dans le présent document comme « **les organisateurs** ».

## **ARTICLE 2 : Objet et principe**

Ce rallye photo est un concours de photographies réalisés sur **support numérique**. Les photographies sont prises avec un appareil numérique personnel. Aucun appareil ne sera prêté aux participants par le CPIE de Meuse.

Pour la première fois, une catégorie smartphone est lancée cette année, sous réserve que les propriétaires des téléphones soit détenteur d'un câble pour transférer les photos du téléphone vers un ordinateur portable.

Chaque participant dispose de 5 heures pour réaliser 5 photographies sur 5 thèmes différents. Une seule photographie est autorisée par thème et par participant (qui pourra prendre plusieurs photos mais devra faire un choix pour présenter une seule photo au jury).

Les thèmes sont tirés au sort chaque heure par les organisateurs qui en informent les participants : l'ordre des thèmes doit être respecté (à la fin de chaque heure, chaque participant rapporte sa photo aux organisateurs).

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant les 5 heures de ce rallye photo. Les gagnants se verront remettre des lots offerts par différents partenaires de l'événement. Aucune somme d'argent ne sera versée aux gagnants.

### **ARTICLE 3 : Participation**

Le rallye photo-nature des Côtes-de-Meuse est ouvert à tous, y compris aux mineurs, qui peuvent participer à condition d'être accompagnés d'un adulte. Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par les organisateurs comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire.

La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

### **ARTICLE 4 : Inscriptions**

L'inscription à la manifestation est gratuite pour les enfants et le prix est fixé à 5 euros pour les participants adultes.

Ce **formulaire d'inscription** est disponible :

- par Internet sur le site du CPIE <http://cpie-meuse.fr>
- sur simple demande par mail à [administration@cpie-meuse.fr](mailto:administration@cpie-meuse.fr) ou à [loic.lambert@cpie-meuse.fr](mailto:loic.lambert@cpie-meuse.fr)

Pour participer il suffit de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner au CPIE de Meuse.

Les **inscriptions** auront lieu du **26 avril au 14 juin à midi** :

- au CPIE de Meuse (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
- par courrier adressé à : CPIE de Meuse, 14 Rue Chaude, 55160 Bonzée
- par mail à [administration@cpie-meuse.fr](mailto:administration@cpie-meuse.fr)

Des **inscriptions sur place le 16 juin** seront encore possible à partir de 9h00.

Pour les personnes **mineures**, le tuteur légal remplira et signera le formulaire d'inscription comprenant le nom de l'accompagnateur et l'autorisation permettant au mineur de concourir. L'accompagnateur doit être majeur.

### **ARTICLE 5 : Déroulement du rallye photo nature**

Le **samedi 16 juin 2019**. Rendez-vous au CPIE de Meuse, 14 rue chaude, 55160 Bonzée

**8h30 – 9h15** : Accueil des participants autour d'une café + numéro de dossard + dernières inscriptions

**9h15 - 9h30**: Présentation du rallye

Les participants se présenteront au CPIE avec leur matériel : **appareil photographique numérique d'au moins 5 méga pixels avec cordon de connexion prise USB pour la récupération des photographies sur PC**. Une photographie test sera effectuée avec l'appareil numérique de chaque participant afin d'initialiser la numérotation des clichés.

Un rappel du règlement et de l'organisation de la journée sera fait par les organisateurs.

**À 9h30** : Tirage au sort et distribution du premier thème – Début du 1<sup>er</sup> round (1 heure)

Les candidats disposent d'une heure environ pour réaliser leurs photos sur ce thème. Chaque candidat doit être revenu **avant 10h45** pour apporter sa photo aux organisateurs. La photo choisie sera récupérée par les organisateurs sur un ordinateur, et enregistrée sous un numéro d'anonymat donné en début de journée afin d'être présentée au jury. Il est important de revenir à l'heure au point de RDV pour éviter les retards et faire attendre les personnes étant arrivées à l'heure. Dans le cas du retard d'un participant, le thème lui sera donné et le temps perdu sera imputée au thème suivant.

**Vers 11h00** : Tirage au sort et distribution du 2<sup>nd</sup> thème – Début du 2<sup>ème</sup> round (1 heure)

Même déroulement que précédemment. Pendant ce temps le jury se rassemble et choisit la meilleure photo pour le thème 1 (voir article suivant).

**Vers 12h15** : Pause repas

Cette année un repas avec des produits locaux est organisé par le CPIE de Meuse pour la somme de 10 euros.

Apéro : Bière de Rarécourt

Plat : Burger Meusien et frites préparé par le GAEC de la Mélodie

Dessert : Dessert du chef

Café

Des tables restent disponibles au CPIE pour les personnes souhaitant apporter leur pique-nique.

**14h00** : Reprise du rallye photo

Trois thèmes successifs dans l'après-midi. Même déroulement que précédemment. Les horaires de participation aux thèmes sont les suivants :

- 14h00-15h00
- 15h15-16h15
- 16h30-17h30

Fin du rallye photo à 17h30.

Le jury se rassemble pour élire la photo gagnante du dernier thème à partir de 17h30.

**Vers 18h00** : Remise des prix

Des lots seront distribués à chacune des personnes ayant remporté un thème. Un prix du grand gagnant sera attribué à la personne ayant remporté le plus de thèmes au cours de la journée. Un prix «coup de cœur» sera aussi attribué à la plus belle photo de la journée après que celle-ci ait été choisie à l'unanimité.

**Remarques importantes** :

*Il est possible de ne réaliser qu'une partie du parcours de 5 heures. Dans ce cas, le participant pourra concourir pour le ou les thèmes qu'il a choisi(s), à condition que l'ordre et l'heure des*

*thèmes traités soient respectés. Cette personne ne pourra par contre pas participer au prix du «Grand Gagnant».*

*Il est aussi possible de participer au rallye en cours de route pour un thème ou pour une demi-journée.*

***Aucune photographie ne sera acceptée en retard après chaque heure prévue.***

Les participants pourront se rendre sur le lieu de photographie par tous les moyens de locomotion sur le principe d'une mobilité douce (vélo, à pied...). Les sites lointains (plus de ½ heure de marche) reconnus sur les photos pourront disqualifier le participant pour le thème.

#### **ARTICLE 6 : Délibérations du jury**

Le jury du rallye photo est composé de **quatre personnes** :

- 3 personnes du CPIE de Meuse
- 1 photographe professionnelle
- 1 personne extérieure

Afin de préserver l'impartialité du jury, aucune des photographies ne portera le nom de son auteur mais uniquement un numéro d'anonymat donné en début de rallye à chaque participant.

La remise des prix verra 13 personnes récompensées, certaines pouvant être les mêmes.

- 5 gagnants pour les thèmes de la journée (1 par thème) + le deuxième de chaque thème + le premier enfant
- 1 gagnant « prix spécial du jury»
- 1 gagnant du thème donné pour la journée « Ma vision humoristique de la nature».

Pour chaque thème, la meilleure photo sera choisie sur des critères d'originalité, de maîtrise de la photo et de respect du thème. Toute photo ne respectant pas le thème sera automatiquement disqualifiée. Il n'est pas exclu que 2 photos arrivent ex-æquo : dans ce cas-là 2 personnes seront déclarées gagnantes.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix s'il le juge nécessaire, ou à contrario de décerner un prix «coup de cœur des élus» après avoir soumis les photos à un jury d'élus. Sa décision est sans appel. Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors de la remise des prix qui se déroulera le soir même à partir de 18h.

#### **ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle et usage possible des photographies**

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise les organisateurs à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (site internet, affiche...). Les photographies réalisées lors de ce rallye pourront être exposées dans divers sites de Verdun ou de la collectivité au cours des prochaines années.

Les œuvres seront toujours utilisées par les organisateurs avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

#### **ARTICLE 8 : Responsabilités des participants et des organisateurs**

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées. Ils reconnaissent également que, pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant, leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte. Ainsi, les organisateurs ne feront pas concourir une photographie non accompagnée de l'autorisation des personnes figurant sur celle-ci.

Les organisateurs ne sont pas responsables des actes indépendants de leur volonté. Ils se réservent le droit d'annuler le rallye en cas de force majeure.

#### **ARTICLE 9 : Droit à l'image**

Les participants au rallye sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à cette occasion. En s'inscrivant, le participant accepte que ces images soient éventuellement reproduites et diffusées.